

Les Ateliers pédagogiques Archives départementales du Gard

Livret de l'élève

Nom :
Prénom :



Valeurs, principes et symboles de La République

Des valeurs, des principes et des symboles inscrits dans la Constitution

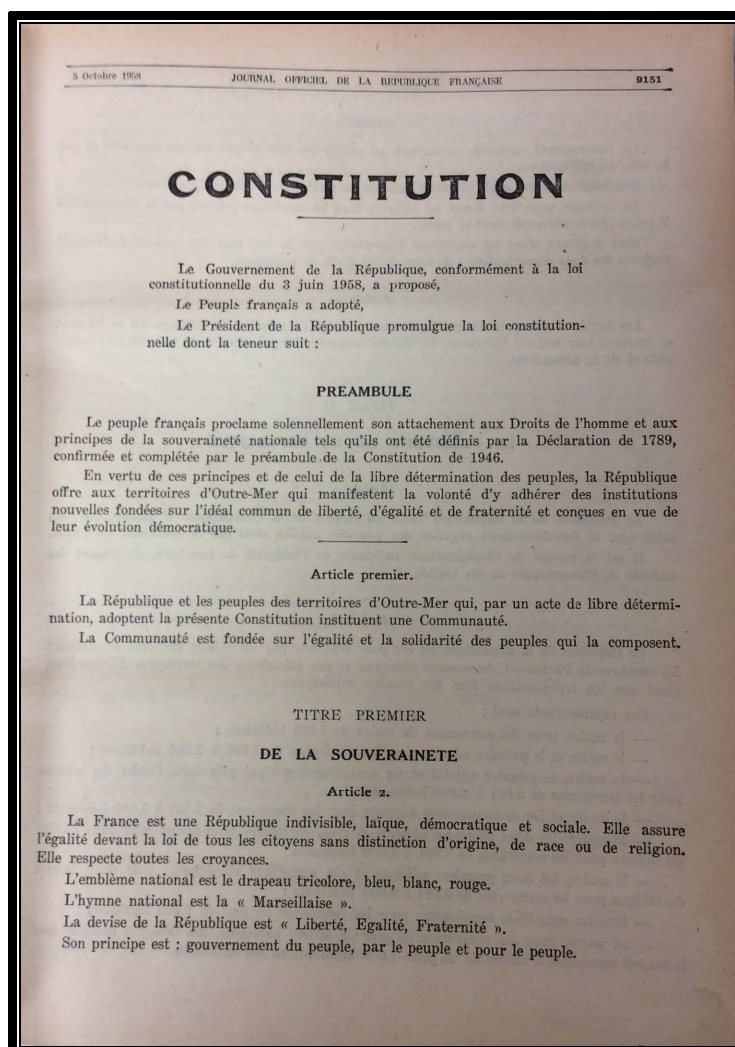
Une constitution est la loi fondamentale d'un État qui définit les droits et les libertés des citoyens ainsi que l'organisation et les séparations du pouvoir politique (législatif, exécutif, judiciaire)*.

Les valeurs sont des idées qui permettent de déterminer les manières d'être et d'agir d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'un pays.

Elles deviennent un but idéal à atteindre. Elles constituent une morale qui donne aux individus les moyens de juger leurs actes.

Les principes sont inscrits dans la Constitution. Ils donnent la ligne de conduite pour écrire et appliquer les lois.

Les symboles sont des représentations qui sont associées à une idée (objet, couleur, forme).



Extrait du Journal officiel de la République française du 5 octobre 1958-Promulgation de la loi constitutionnelle du 3 octobre 1958

Arch. Dép. du Gard : JO 374

* Un État sépare les différents pouvoirs pour maintenir la démocratie : le pouvoir législatif vote les lois, le pouvoir exécutif met en œuvre les lois et le pouvoir judiciaire contrôle et sanctionne le non respect des lois.

PREAMBULE

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'Outre-Mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

1- Dans le préambule de la Constitution, souligne à quoi est attaché le peuple français.

Article 2.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la « Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

2- Dans l'article 2 du TITRE PREMIER « De la souveraineté », relève les 4 principes de la République et à l'aide du dictionnaire écris une définition simple.

-
Définition
-
Définition
-
Définition
-
Définition

3- Entoure dans l'article 2

- Les couleurs du drapeau tricolore
- Le titre de l'hymne national
- La devise de la République

*Une cocarde est un insigne de couleur en tissu ou en papier représentant un pays ou un groupe organisé.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge

L'emblème est soit un objet, soit une couleur, soit une forme, soit un autre signe conventionnel de valeur symbolique qui a été choisi, destiné à représenter une idée, un être physique ou moral.

Un peu d'histoire...

Le drapeau tricolore voit le jour pendant la Révolution française.

C'est Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, qui, en 1789, impose ces trois couleurs à la Garde nationale sous la forme d'une cocarde.

Bleu, blanc et rouge : c'est la rencontre du bleu et du rouge, couleurs des révolutionnaires de la ville de Paris et du blanc couleur du royaume de France.



Document 1



Document 2

Document 1 : Supporters français arborant fièrement le drapeau français pendant la coupe du monde de football en 1998.

- photographie extraite du Midi-Libre du 13 juillet 1998, p. 8 de la brochure « Midi-sport » (Arch. dép. du Gard : JR 33/306)

Document 2 : Photographie de la façade des Archives départementales du Gard : drapeau en berne



1- Observe le document 1.

- Quelle est l'émotion qui unit la foule ?

.....

- Pour quelle occasion ?

.....

2- Observe le document 2.

- Entoure la bonne réponse :

- Le drapeau tricolore est placé sur la façade d'un bâtiment administratif
- Le drapeau tricolore est placé sur la façade d'un supermarché

3- Pour quel genre d'événements le drapeau tricolore est-il en berne* ?

.....
.....

4- Colorie la bonne réponse.

Le drapeau d'un pays est un symbole

de liberté

d'unité nationale

**Drapeau en berne : drapeau élevé à mi-hauteur ou roulé sur lui-même sur un édifice public, en signe de deuil, de telle sorte qu'il ne flotte pas.*

L'hymne national est la « Marseillaise »

Un hymne national est généralement un chant patriotique, souvent choisi pour l'usage officiel par un pays. La plupart des pays ont adopté un hymne national, il représente une nation. Il est chanté lors des moments d'unité nationale comme les événements sportifs ou une commémoration.

“La Marseillaise”
(EN SON TEXTE ORIGINAL)

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé.
Contre nous, de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé... *bis.*
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats?
Ils viennent jusque dans vos bras
Egorger vos fils, vos compagnes.

Aux armes, citoyens, formez vos bataillons ;
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès lon-tems préparés? *bis.*
François, pour nous, ah quel outrage !
Quel transport il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

Aux armes, etc.

Quoi, des cohortes étrangères
Feroient la loi dans nos foyers?
Quoi des phalanges mercenaires
Terrasseroient nos fiers guerriers? *bis.*
Grand Dieu ! par ces mains enchaînées,
Nos fronts sous le joug se ploieroient,
De vils despotes deviendroient
Les maîtres de nos destinées !

Aux armes, etc.

Tremblez, tyrans et vous perfides,
L'opprobre de tous les partis ;
Tremblez, vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix. *bis.*
Tout est soldat pour vous combattre ;
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre.

Aux armes, etc.

Brochure sur la Marseillaise - début XX^e siècle (Arch. dép. du Gard : 1 TIA 315)

Un peu d'histoire....

En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle compose, dans la nuit du 25 au 26 avril, le "Chant de guerre pour l'armée du Rhin".

Ce chant est par la suite récupéré par la garde nationale de Marseille. En août 1792, la révolte contre la monarchie constitutionnelle éclate à Paris. Louis XVI est alors installé au palais des Tuileries. Les Marseillais viennent prêter main forte aux révolutionnaires en entonnant ce chant.

Le succès de la *Marseillaise* lors de cette journée est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Interdite sous l'Empire et la Restauration, la *Marseillaise* est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830.

La III^e République en fait un hymne national en 1887.

Le caractère d'hymne national est à nouveau affirmé dans la constitution de 1958 (article 2).



Après avoir lu la *Marseillaise*, réponds à la question suivante :

1- Relève dans le texte 3 mots qui évoquent la privation de liberté.

-
-
-

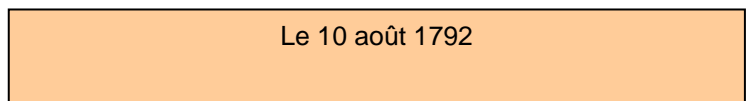
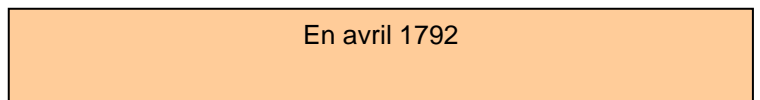
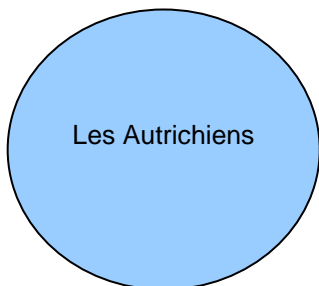
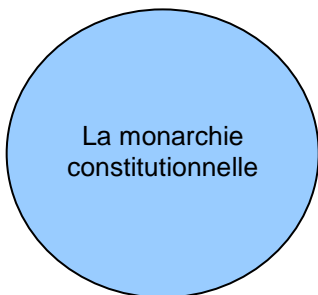
Après avoir lu l'encadré bleu, réponds aux questions suivantes :

2- À quelle époque a été écrite la *Marseillaise* ?

.....

3- Relie par un trait les bonnes réponses avec les dates qui correspondent.

- Quand les Révolutionnaires chantent la *Marseillaise*, ils luttent contre



La devise de la République française

« Liberté, Égalité, Fraternité »

Une devise est un groupement de mots ou une phrase courte qui résume les valeurs d'une nation. La devise apparait sur les documents administratifs, ou encore sur les bâtiments publics.

Un peu d'histoire...

La devise française provient également de la Révolution. C'est en 1790 que Maximilien de Robespierre cite pour la première fois ces valeurs dans une même phrase.



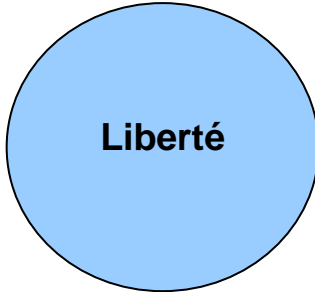
Circulaire du 24 août 1871 sur laquelle on peut lire la devise de la République (Arch. dép. du Gard : 1 M 944).

*Robespierre est un des meneurs de la Révolution française. Il est notamment député à la Convention.



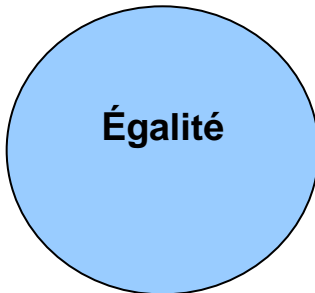
1- Entoure la devise qui se trouve sur la circulaire.

2- Relie chaque mot de notre devise avec le sens approprié :



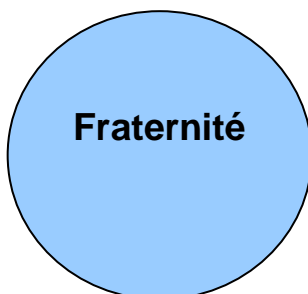
Pouvoir faire tout ce que l'on veut

Pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas aux autres



La loi doit être la même pour tous

Tous les enfants reçoivent chaque jour 100 grammes de bonbons



Tous les Français font partie d'une même famille

La République française soutient ceux qui en ont le plus besoin

La Fête nationale

Pour beaucoup de pays, la Fête nationale commémore, une fois par an, et à date fixe, un événement historique et fondateur de la Nation.

Un peu d'histoire...

Depuis 1880, en France la Fête nationale a lieu chaque année le 14 juillet. Elle fait référence à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et à la fête de la Fédération qui a eu lieu, le 14 juillet 1790, place du Champ-de-Mars à Paris où Louis XVI prête serment à la Nation.



Manifeste pour la fête du 14 juillet 1935 (Arch. dép. du Gard : 1 W 155)



1- Entoure sur l'affiche la date de la Fête nationale en France.

2- À quelle période historique le maire de Saint-Jean-du-Gard fait-il référence ?

.....

3- Quelle valeur veut-il défendre en appelant les habitants à défilé le jour de la Fête nationale ?

.....

.....

*Factieux : personne qui s'oppose violemment au pouvoir établi pour provoquer des troubles.

Marianne

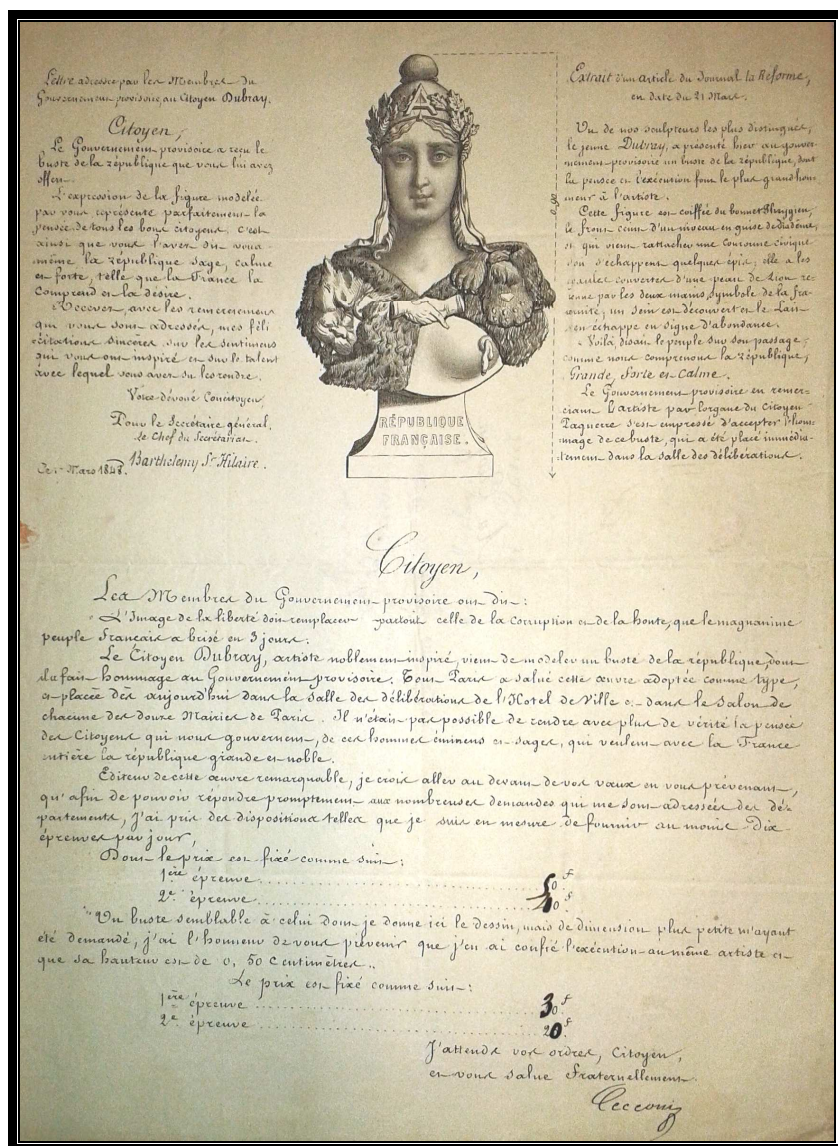
Un symbole est une représentation qui est associée à une idée (objet, couleur, forme).

Un peu d'histoire...

A partir de 1792 la monarchie est abolie, le roi ne peut donc plus être représenté sur les documents officiels ni sur la monnaie. Le choix de la représentation se porte sur une femme vêtue à l'antique pour rappeler la République romaine. Elle est coiffée d'un bonnet phrygien, bonnet porté par les esclaves affranchis pendant l'Antiquité symbolisant ainsi la liberté.

Les bustes de Marianne se généralisent à la fin du XIX^e siècle, ils apparaissent sur la monnaie, les timbres, les mairies.

La Constitution de 1958 a privilégié le drapeau tricolore comme emblème national mais Marianne reste un symbole important pour la France.



Buste de Marianne - 1848 (Arch. dép. du Gard : 1 M 566)



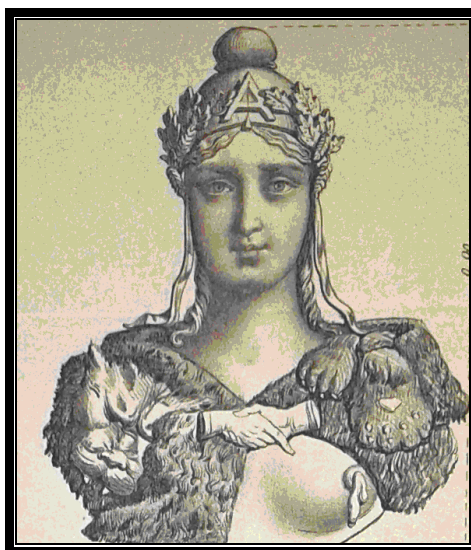
Citoyen,

Le Gouvernement provisoire a reçu le buste de la république que vous lui avez offert.

L'expression de la figure modelée par vous représente parfaitement la pensée de tous les bons citoyens. C'est ainsi que vous l'avez dû vous-même la république sage, calme et forte, telle que la France la comprend et la désire.

1- Dans sa lettre au citoyen Dubray, le gouvernement provisoire du mois de mars 1848 retient le modèle proposé par le sculpteur parce que Marianne apparaît :
 (Raye les mentions inutiles)

Sage-----Belle----- Forte----- Souriante----- Calme----- Bien coiffée



2- Coche dans la colonne de droite les représentations utilisées sur la Marianne du document proposé ci-dessus:

Représentations possibles	Symbole	Représentations utilisées
Le bonnet phrygien	Esclave libéré dans l'Antiquité	
La couronne	L'invincibilité	
Les seins nus	La nourrice et l'émancipation	
La cuirasse	Le pouvoir	
Le lion	Le courage et la force du peuple	
L'étoile	L'intelligence	
Le triangle	L'égalité	
Les chaînes brisées	La liberté	
Les mains croisées	La fraternité	
Les faisceaux	L'autorité de l'État	
La balance	La justice	
La ruche	Le travail	

À la découverte du coq

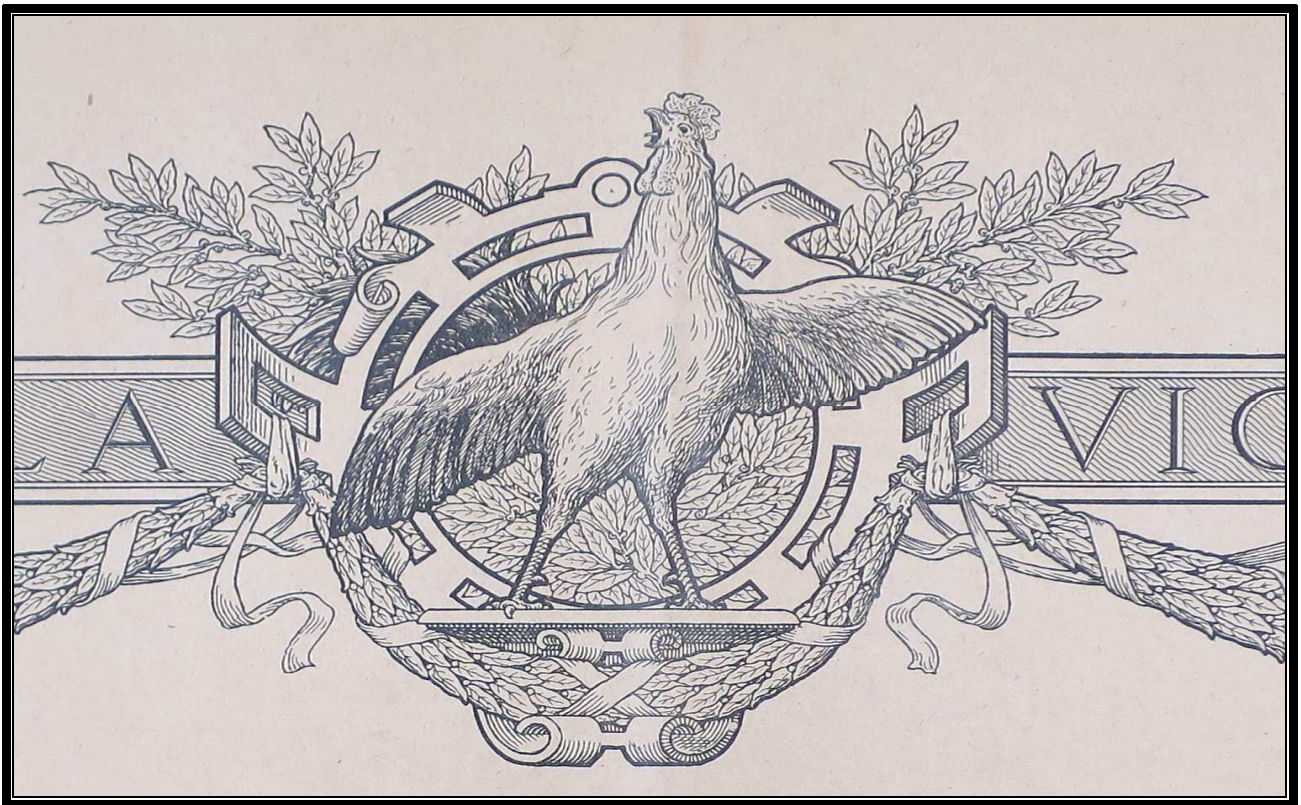
Un peu d'histoire...

Le coq apparaît dès l'Antiquité sur des monnaies gauloises, c'est sans doute le plus vieil emblème de la France.

Le coq a à la fois une bonne et une mauvaise image, c'est pourquoi à travers les époques, il a été plus ou moins utilisé comme emblème français.

Le coq annonce le jour et la fin de la nuit, il est batailleur, vaillant et orgueilleux. Il est souvent opposé à l'aigle qui sera choisi par Napoléon pour le représenter.

Le coq reste surtout utilisé aujourd'hui lors d'événements sportifs pour représenter la France au cours de matchs et de compétitions internationales, ce n'est pas un emblème officiel.



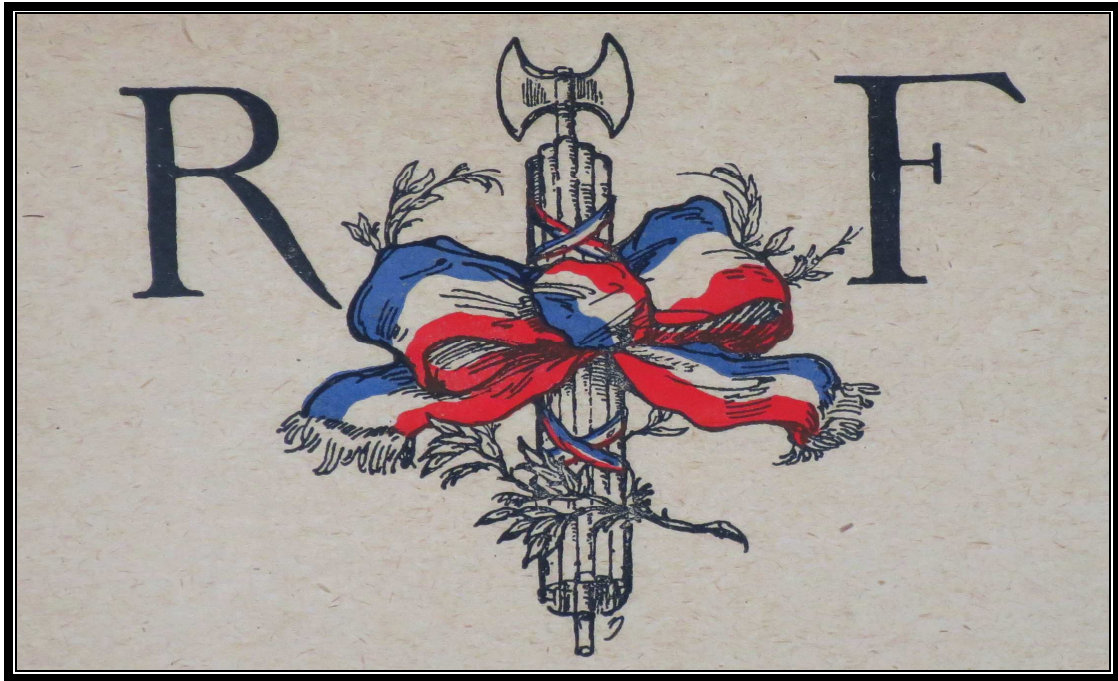
Affiche pour le deuxième emprunt de la défense nationale en 1916 (Arch. dép. du Gard : 1 M 879)

À la découverte du faisceau de licteur

Le faisceau de licteur est un emblème très souvent utilisé pour représenter la République française, même s'il n'a aujourd'hui aucun caractère officiel.

La partie centrale du motif représente des faisceaux constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées autour d'une hache par des lanières. Dans la Rome antique, ces faisceaux étaient portés par des licteurs : des officiers au service des personnes qui dirigeaient la République.

Ce symbole a été réutilisé pendant la Révolution française, il représente la République « une et indivisible » (tel un faisceau), l'union et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté.



Faisceau de licteur - XIX^e siècle (Arch. dép. du Gard : 1 W 879)

Les valeurs citoyennes

- **Liberté, Égalité, Fraternité** : la devise française est un symbole révolutionnaire.

Les principes démocratiques

- **République indivisible, laïque, démocratique et sociale** : principes énoncés dans la **Constitution de 1958**. La République est **indivisible** (la loi est appliquée de la même façon sur le territoire français), **laïque** (depuis la **loi de séparation des Églises et de l'État** de 1905, la liberté religieuse et l'égalité devant la loi quelle que soit sa religion sont garanties), **démocratique** (les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont séparés) et **sociale** (protection des citoyens par l'État face à la maladie et au chômage par exemple).
- **Parité et égalité homme / femme** : l'égalité des femmes et des hommes est garantie depuis 2008.

Des symboles liés à l'histoire

- **Le drapeau tricolore** : le drapeau **bleu, blanc, rouge** est l'emblème national et il montre l'unité nationale. Il est né sous la Révolution française.
- **La Marseillaise** : L'**hymne national** a été composé par Rouget de Lisle en 1792 ; il ne devient l'hymne national que sous la III^e République.
- **Le 14 juillet** : le jour de cette **fête nationale** a été instauré, là encore, sous la III^e République.
- **Marianne** : L'effigie de Marianne est une **allégorie* de la République**. La République est représentée sous les traits d'une femme portant le bonnet phrygien.

**Une allégorie est la représentation concrète d'une idée abstraite*



Ce qui m'a plu dans l'atelier

.....

.....

.....

.....

.....



Ce que j'ai appris (ce que j'ai compris, ce que j'ai retenu)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....